

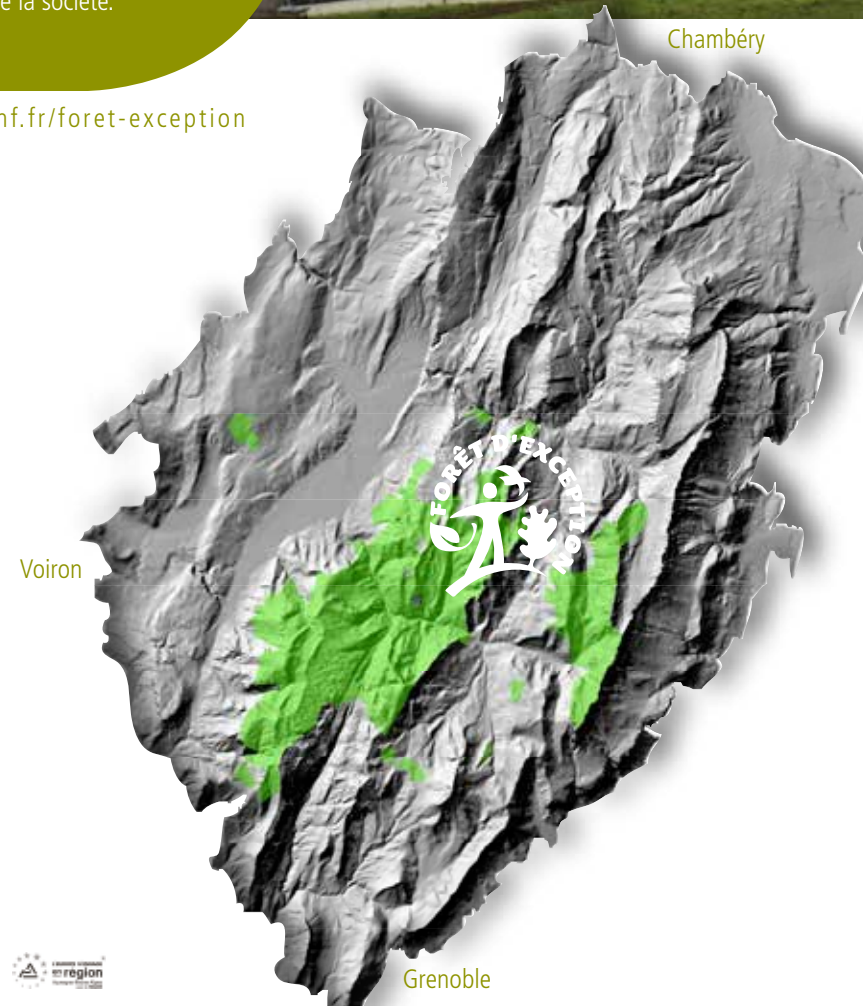
## Forêt d'Exception® Grande Chartreuse

8 500 ha de forêts, d'alpages et de rivières au cœur du Parc naturel régional de Chartreuse engagés dans une démarche d'excellence pour mieux répondre aux besoins de la société.



Chambéry

[www.onf.fr/foret-exception](http://www.onf.fr/foret-exception)

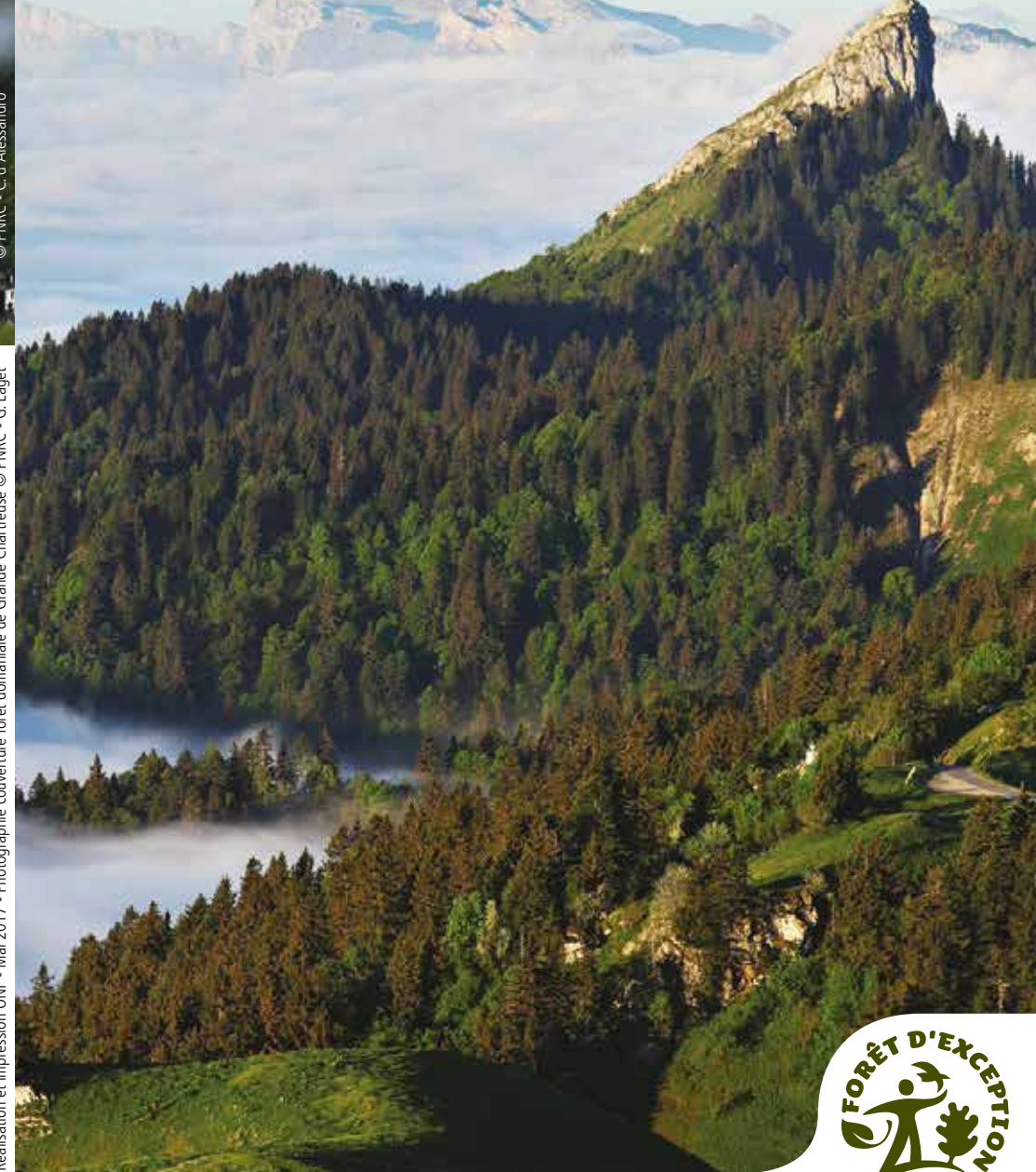


Voiron

Grenoble



Réalisation et impression ONF - Mai 2017 - Photographie couverture forêt domaniale de Grande Chartreuse © PNRC - G. Laget



# GRANDE CHARTREUSE

## UNE FORÊT EN PARTAGE

« La forêt domaniale de Grande Chartreuse est la seule forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes labellisée Forêt d'Exception®. En tant que gestionnaire, l'ONF est très attaché à une gouvernance partagée et innovante pour cette forêt emblématique. »


Hervé Houin  
Directeur territorial  
Auvergne-Rhône-Alpes

## CONTACTS

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS  
Agence territoriale Isère  
Roland Dutel  
[roland.dutel@onf.fr](mailto:roland.dutel@onf.fr)

PARC NATUREL RÉGIONAL  
DE CHARTREUSE  
Fabien Bourhis  
[fabien.bourhis@parc-chartreuse.net](mailto:fabien.bourhis@parc-chartreuse.net)

Agence territoriale Isère  
9 quai Créqui  
38026 Grenoble cedex  
Tél. 04 76 86 39 76

 PEFC 00-00-0000 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

  
Office National des Forêts  
[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

  
Auvergne-Rhône-Alpes

  
isère  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)

  
Parc  
naturel  
régional  
de Chartreuse

  
Office National des Forêts





© PNRC - G. Laget

# LA GRANDE CHARTREUSE

UN PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL UNIQUE, LABELLISÉ FORÊT D'EXCEPTION® DEPUIS 2015

Véritable cœur sylvestre du massif, la forêt domaniale de Grande Chartreuse étend ses paysages sur près de 8 500 hectares, des combes les plus profondes jusqu'aux lisières des plus hauts sommets.

Largement façonnée par les hommes, elle est chargée d'histoire et emplit d'une dimension spirituelle due à la présence historique des Chartreux.

Majestueuse et soumise à de rudes conditions climatiques, elle abrite une grande richesse forestière tant sur la qualité de la ressource en bois que sur la diversité des habitats et des espèces.

Ces valeurs d'exception ont valu d'engager le territoire dans la démarche du label.

Pour le projet Forêt d'Exception de la Grande Chartreuse, un protocole d'accord a été signé avec le Parc naturel régional de Chartreuse et le Conseil général de l'Isère en février 2012. Il a abouti à un contrat de projet validé par les partenaires début 2014. Le 13 février 2015, la forêt domaniale de Grande Chartreuse a été la troisième forêt labellisée en France.



© A. Barnave

## UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE AVEC LE TERRITOIRE

Le suivi du projet est assuré par un comité de pilotage présidé par le président du Parc naturel régional de Chartreuse qui met en œuvre des actions suivant les 4 axes du contrat :

- 1 Révéler, partager et faire vivre une identité « Forêt domaniale de Grande Chartreuse ».
- 2 Produire, mobiliser et valoriser le bois de façon innovante et respectueuse de la forêt.
- 3 Conforter et harmoniser la dimension multifonctionnelle de la gestion forestière de montagne en renforçant la prise en compte de tous les patrimoines.
- 4 Répondre à une forte demande sociale dans cette forêt aux portes des agglomérations de Grenoble et Chambéry.



La forêt produit 20 000 m<sup>3</sup> de bois chaque année, en cours de labellisation AOC Bois de Chartreuse.

© A. Barnave

Exemples d'actions réalisées : relevé LIDAR, martéloscope, animation « Vis ma vie de bûcheron », ouverture d'une route forestière en site classé, conservation du tétras-lyre, film « Un désert au cœur du monde », évènement « Forêt de Sens »,...

« La forêt de Chartreuse, et particulièrement la forêt domaniale de Grande Chartreuse, a une longue histoire et fait partie intégrante de l'identité Chartreuse. Sa notoriété, la qualité de ses paysages et de ses bois impactent fortement l'économie locale. Aujourd'hui, sa reconnaissance en tant que Forêt d'Exception® permet au Parc de prolonger sa mission : faire partager un territoire vivant et exceptionnel. »

Dominique Escaron,  
Président du Parc naturel régional de Chartreuse

## LE LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

Depuis 2008, le label forêt d'exception® distingue des forêts domaniales emblématiques engagées dans une démarche d'excellence.

L'ONF, qui gère ces massifs forestiers emblématiques, y mène, en concertation avec ses partenaires (collectivités territoriales, élus, associations...), une politique de mise en valeur ambitieuse. La politique Forêt d'Exception® a pour objectif de constituer un réseau de référence en matière de bonne gestion, durable et concertée, du patrimoine forestier.

L'ONF et ses partenaires souhaitent faire de ces forêts labellisées des leviers du développement économique local, en assurant une mise en valeur conjointe de ces sites forestiers et de leurs territoires environnants.



L'attribution et le suivi du label Forêt d'Exception® par un comité national d'experts s'inscrivent dans une démarche partagée tant au niveau de la conception que de la gouvernance du projet.